

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 19 Décembre (19/12/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,** M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Colette ROLLET), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Pierre FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

15 – 19 décembre 2017

15. OPAH – attribution d'une subvention communale à des propriétaires occupants, M. Fournié-Olivié Roger 17 Quai Charles De Gaulle 82200 Moissac – Dossier autonomie

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

VU la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

VU la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

VU la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

VU la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées;

VU la délibération n° 25 du 15 décembre 2015 portant opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : animation du dispositif, affermissement tranche conditionnelle 5 (dernière année),

VU la délibération n°16 du 09 février 2017 décidant la prolongation de la période de l'OPAH jusqu'au 31 Décembre 2017,

VU la demande de subvention en date du 23/11/2017 de M. FOURNIE OLIVIE Roger propriétaire occupant, demeurant, 17 Quai Charles De Gaulle 82200 Moissac,

VU l'avis de la commission locale d'amélioration d'habitat (CLAH) réunie le 28/06/2017 et du 20/07/2017, de la commission d'accompagnement communale réunie en Mairie le 07/09/2017,

CONSIDERANT que M. FOURNIE OLIVIE Roger, remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH,

CONSIDERANT, en effet, que M. FOURNIE OLIVIE Roger met en œuvre des travaux d'autonomie 5 363,47 € TTC dont 4 875,88 € (dépense subventionnable),

CONSIDERANT que l'ANAH attribue une aide de 50 % à M. FOURNIE OLIVIE Roger dans le cadre des travaux d'adaptation/autonomie.

CONSIDERANT que la Ville de Moissac attribue une aide financière de 731 € pour subvention travaux/prime pour dossier autonomie

CONSIDERANT que sur la base d'un montant de travaux subventionnable de 4 875,88 € HT (éventuellement plafonné), le montant total des subventions allouées par les différents partenaires à M. FOURNIE OLIVIE Roger est de 3 413 €

Récapitulatif

Adresse immeuble	17 Quai Charles De Gaulle
Montant total Travaux HT/Dépense subventionnable	4 875,88 €
Montant Travaux TTC	5 363,47 €
Subvention de base ANAH	2438
ASE ANAH	0 €
CD	244 €
Région Eco chèques	0€
Montant subvention Moissac	731 €
Total subventions	3413 €
Reste à charge	1951 €

(Pour information, les subventions couvrent 63,6 % du montant des travaux TTC),

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de verser à M. FOURNIE OLIVIE Roger une subvention de 731 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'ANAH et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme
Moissac le 21 décembre 2017

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :